



Le Tampon, le 18 décembre 2019

**La présidente de la
Ligue Réunionnaise de Tennis de Table (LRTT)**

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

A

Mesdames et messieurs les représentants de clubs

Association

**Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table**

Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Présidente

Téléphone
0692 86 30 20

Courriel
presidente@lrтт.гe

Adresse

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97495 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrtт.гe

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

OBJET : convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 18 janvier 2020

LIEU : salle de réunion du CROS, 20 route Philibert Tsiranana, 97435 STE CLOTILDE

HORAIRE : 17 h 00

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. Outre la présentation et l'approbation des différents rapports présentés (moral, activité, financier), l'approbation des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur, nous procéderons à l'élection de nouveaux membres au comité directeur. Nous vous rappelons que cette assemblée générale concerne la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

ORDRE DU JOUR :

- Pointage et vérification des mandats
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG Ordinaire du 19 janvier 2019
- Rapport moral (*)
- Rapport d'activité (*)
- Rapport financier (*)
- Budget prévisionnel (*)
- Nouveaux statuts (*)
- Nouveau règlement intérieur (*)
- Élection de nouveaux membres (**)
- Question(s) diverse(s) (***)
 - o *La LRTT n'a réceptionné aucune demande de question diverse à traiter*

(*) Ces documents vous seront transmis pour consultation sept jours avant la réunion.

(**) Afin de compléter le comité directeur de 21 à 24 membres, un courrier en date du 12 novembre 2018 vous est parvenu avec un imprimé d'acte de candidature. A la date butoir (18 décembre), nous avons enregistré les candidatures de 4 personnes.

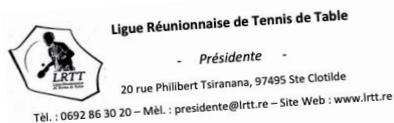
(***) Un courrier en date du 18 novembre 2019 vous a été envoyé pour vous demander de nous faire parvenir les questions diverses éventuelles à soumettre en AG. A la date butoir, aucune QD ne nous est parvenue.

On vous rappelle :

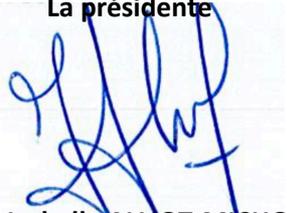
- Que c'est le nombre de licences enregistrées au 31/12/2018 qui servira pour le calcul des voix attribuées aux représentants des associations. Pour information, au 17/12/2019 :
 - TTT : 102 (5 voix)
 - AOR : 91 (4 voix)
 - SMTT : 69 (4 voix)
 - TTSP : 46 (3 voix)
 - CPP : 41 (3 voix)
 - CRE : 40 (3 voix)
 - SPORTT : 22 (3 voix)
 - A2P : 20 (2 voix)
 - COM : 16 (2 voix)
 - STELLA : 16 (2 voix)
 - CDTT : 13 (2 voix)
 - CPTSP : 8 (1 voix)

- Qu'une procuration ne peut être portée que par une personne représentant son association (il faut une décision du comité directeur du club allant dans ce sens).

Cordialement.



La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX